



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 décembre 2018

1. ACCEPTATION du préavis 41/2018

Concernant l'adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie de Genolier.

2. ACCEPTATION du préavis 42/2018

Adoptant le budget communal 2019 tel que présenté et prenant acte du plan d'investissement.

3. ACCEPTATION du préavis 43/2018

Décidant

- 1) d'accorder un crédit de CHF 96'000.- TTC pour financer la rénovation et mise à jour du système audio-vidéo du centre communal Le Gossan ainsi que l'éclairage de l'entrée du foyer et du réfectoire.
- 2) que le financement sera assuré par la trésorerie courante.
- 3) que cette dépense sera amortie dans l'année en cours, en une fois, par le compte 9281.9 - fonds de rénovation salle communale.

4. ACCEPTATION du préavis 44/2018

Décidant d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle de 1'360 m² et le bâtiment qui y est construit, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 765'000.- TTC, frais de notaire, de géomètre, du registre foncier, de la division de bien-fonds, de l'inspecteur forestier et des différents services du canton à la charge de l'acheteur.

5. ACCEPTATION du préavis 45/2018

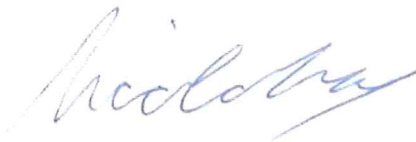
Décidant

- 1) d'accorder un crédit de CHF 82'000.- TTC pour financer l'assainissement du parc d'éclairage public.
- 2) que le financement sera assuré par la trésorerie courante.
- 3) que cette dépense sera amortie dans l'année en cours par le fonds de réserve "Travaux futurs" (9282.1).

Genolier, le 13 décembre 2018

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président



Nicolas Bolay



La Secrétaire



Laurence Werlen